

A PROPOS DU CIMETIÈRE

Engagés en 2020 avec la nouvelle mandature, la réorganisation et les travaux du cimetière entrent dans leur dernière phase.

Le constat d'abandon des emplacements délaissés a pris fin en juillet dernier. Afin de permettre aux personnes intéressées par un éventuel regroupement familial ou par choix personnel, une signalétique des concessions disponibles a été mise en place.

Les frais d'excavation seront à la charge de la municipalité. Elles seront effectuées au cas par cas lors de l'attribution d'une concession.



Les travaux d'aménagement du nouvel espace «colombarium/cavurne/jardin du souvenir» se sont achevés en début d'été, complétés par la prolongation de la clôture bois et l'engazonnement de cette nouvelle zone. Nous profiterons en 2025, de l'aménagement du Bourg pour rénover le crépi du mur extérieur de l'ancien cimetière, il complètera ainsi parfaitement ce nouvel environnement.

Nous rappelons aux familles concernées par une dégradation inquiétante de leur sépulture, qu'il serait souhaitable (voir recommandé) d'engager un minimum de réfection afin de garantir un état correct tant d'un point de vue sanitaire que sécuritaire.

Le règlement du cimetière est consultable en mairie et sur le site internet de la commune ainsi que les tarifs des diverses concessions que vous retrouverez également dans la rubrique « tarifs communaux » en fin de bulletin.